

ARRETE N° POL-79/2026

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation sur le chemin St Antoine pour des travaux jardin du 13/04/2026 au 24/04/2026 chez Mr LACOUR Romain demeurant au 10 rue Louis David.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre des travaux de jardin (terrassement, aménagement jardin et création piscine) chez Mr LACOUR Romain domicilié au 10 rue Louis David, du Lundi 13 Avril 2026 au vendredi 24 Avril 2026, la circulation sera réglementée de la manière suivante :

- **Autorisation à accéder et circuler au chemin St Antoine avec un camion de 19T**
- **Entre 9h15 et 11h15 et entre 14h15 et 16h15**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions et de laisser le chemin propre et dans l'état initiale.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries

Mise en ligne le 08/04/2026

Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET.

